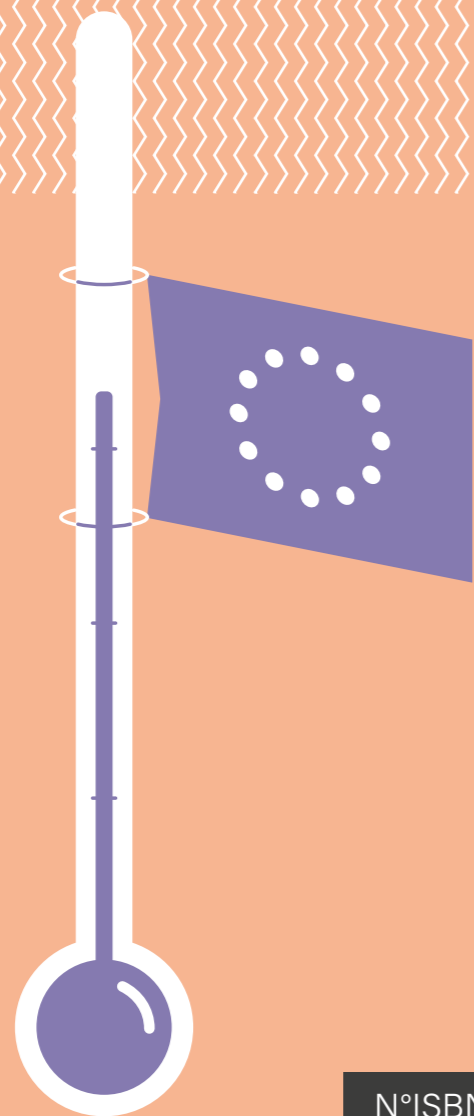


# La France du Président Macron, frein ou moteur du **Green Deal** européen ?





N°ISBN : 978-2-919083-50-3  
Décembre 2021

Les informations contenues dans ce document correspondent à une analyse à jour à la date de bouclage, au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source.

#### **Auteurs**

Neil Makaroff,  
Responsable des politiques européennes  
au Réseau Action Climat France

Olivier Guérin,  
Chargé de mission PFUE  
au Réseau Action Climat France

#### **Design graphique et mise en page**

Guénolé Le Gal

## Sommaire

<b>Synthèse du bilan</b>	4
<b>Introduction</b>	6
<b>Méthodologie</b>	8
<b>Loi climat européenne : un nouvel objectif pour l'Europe, rien de nouveau en France</b>	10
<b>Fin de vente des véhicules essences et diesels, la France le pied sur le frein</b>	14
<b>Plan de relance et budget européen : moteur en Europe, mauvais élève au niveau national</b>	18
<b>Le mécanisme carbone aux frontières, une victoire française conditionnée à une réforme du marché carbone de l'industrie ?</b>	22
<b>Rénovation du bâtiment et précarité énergétique, priorité à l'efficacité énergétique</b>	26
<b>Pas de vitesse de croisière pour les énergies renouvelables</b>	30
<b>Taxonomie : la France repeint le gaz fossile et le nucléaire en « vert »</b>	34
<b>Accords commerciaux : le climat ne s'achète pas</b>	36
<b>Politique Agricole Commune : la France Pas Assez Courageuse pour la transition</b>	40
<b>Protection des forêts en Europe et dans le monde : un bilan parcellaire pour la France</b>	44



## Synthèse du bilan

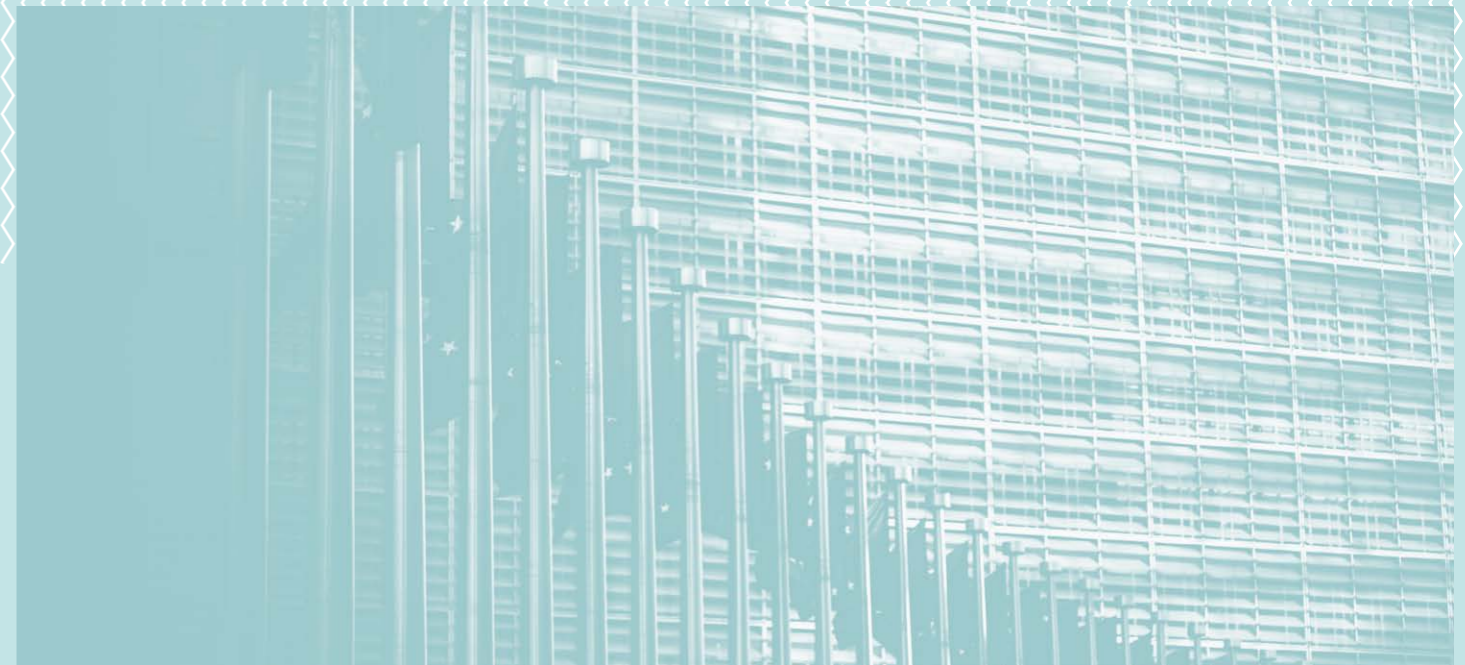
Depuis son élection en 2017, **le Président Emmanuel Macron a souhaité afficher un visage volontariste sur l'enjeu du climat en Europe.** En quatre ans et demi, il a porté une parole forte sur l'urgence de relever l'ambition climatique du continent. Il a poussé, avec succès, l'adoption d'un plan de relance européen qui est censé flécher près de 37 % des fonds vers la transition écologique, et a contribué à obtenir un accord, bien que loin d'être aligné avec l'Accord de Paris sur le climat, sur le nouvel objectif d'au moins 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Volontarisme affiché, mais frein au *Green Deal* européen

Néanmoins, loin des discours, **le Président Macron et ses ministres ont également très souvent défendu le *statu quo* climatique, voire des reculs à la table des négociations du Conseil.** Alors qu'il souhaite s'afficher comme le leader du climat et de la finance « verte », il n'a pas hésité à s'allier avec les pays défendant le gaz fossile pour repeindre en « vert » l'industrie nucléaire et, avec, près de la moitié des centrales à gaz fossile d'Europe. Une offensive française qui vise à défendre coûte que coûte le nucléaire,

quitte à orienter des milliards d'euros vers le gaz fossile, discréditer la taxonomie européenne ainsi que le leadership de la France et de l'Europe sur la finance verte et le climat.

De même, alors que le *Green Deal* européen devrait représenter une opportunité unique de s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs de l'économie, **le Président Macron et les gouvernements ont, depuis 2017, freiné certaines réformes fondamentales.** C'est notamment le cas sur l'automobile où Emmanuel Macron préfère défendre les intérêts des constructeurs automobiles français en repoussant la proposition de la Commission de mettre fin à la vente de véhicules essence, diesel, hybrides neufs en 2035. Ceci alors qu'il est indispensable d'accélérer le rythme, par rapport à l'échéance 2040 retenue par la France, pour atteindre nos objectifs climatiques et réduire le fléau sanitaire qu'est la pollution de l'air. De même sur la transition du secteur agricole où la France, même si elle a fait partie des Etats progressistes à la table du Conseil, n'a pas poussé pour une réforme transformationnelle de la Politique Agricole Commune. Le Gouvernement a finalement ignoré la double crise du climat et de la biodiversité auxquelles sont et seront confrontés de plus en plus les agriculteurs



au sein de la PAC tout comme dans son propre plan stratégique national.

**Enfin, pour ce qui est des actes, la France n'est pas la bonne élève du climat qu'elle prétend être à l'échelle européenne :** retard accumulé dans le développement des énergies renouvelables et celui des économies d'énergies ; un plan de relance national qui ne respecte pas le critère européen « pas d'investissement néfaste », notamment en raison de la baisse de 20 milliards d'euros sans conditionnalités environnementales des impôts de production, baisse qui bénéficie pour une large part aux entreprises des énergies fossiles ; ou encore l'adoption tout récemment d'une loi Climat qui ne met même pas la France sur la trajectoire de l'objectif initial d'une réduction des gaz à effet de serre de 40 % en 2030 - objectif qui était pourtant déjà en train d'être rehaussé au niveau européen. La France du Président Macron n'a pas su accélérer la transition écologique au niveau national.

### Une Présidence du Conseil pour le climat

**La Présidence française du Conseil de l'Union européenne est une occasion à saisir pour le climat.** Alors que le Président

Macron pousse, à juste titre, en faveur de la création d'un Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union ou encore d'une législation pour lutter contre la déforestation importée, il faut aussi qu'il s'engage pour la réduction réelle des émissions de gaz à effet de serre en Europe au travers des politiques mises sur la table par la Commission comme la réforme du marché carbone européen, les normes de CO<sub>2</sub> pour les véhicules ou encore le développement massif des énergies renouvelables. L'Europe et la France ne font pas encore leur part dans la lutte contre les changements climatiques. La Présidence est l'occasion pour la France de déployer tout son savoir-faire diplomatique pour faire aboutir de manière ambitieuse les réformes proposées par la Commission dans de nombreux secteurs de l'économie. Pour cela, Emmanuel Macron doit amplifier la dynamique du *Green Deal* et porter des compromis ambitieux pour le climat. Par ailleurs, la Présidence française, qui se doit de respecter une certaine neutralité, doit cesser de prendre en otage la taxonomie européenne pour que les investissements dans le nucléaire soient qualifiés de « verts ». La France devra également ouvrir le débat sur les règles budgétaires européennes afin de lever les verrous à l'investissement vers la transition écologique.



## Introduction

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la France prend les rênes de la Présidence tournante du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois : une opportunité unique d'accélérer la transition écologique en Europe.**

La France aura la responsabilité d'animer les discussions entre États-membres et de proposer des compromis ambitieux sur l'ensemble des chantiers figurant à l'agenda européen : rénovation du bâtiment, fin de vente des véhicules neufs essence et diesel, réforme du marché carbone, nouveaux objectifs nationaux de baisse d'émissions de gaz à effet de serre, protection des forêts en Europe et dans le monde, révision des règles budgétaires européennes, etc.

Si l'agenda européen sur le climat s'annonce chargé sous Présidence française, les opportunités d'accélérer la transition écologique n'ont pas manqué pendant le mandat du Président Macron : de la fin des négociations du paquet climat-énergie en 2018 aux 14 propositions de lois du nouveau paquet climat « Fit for 55 » présentées le 14 juillet 2021, en passant par la Loi climat européenne, ou encore les 750 milliards d'euros du plan de relance européen.

Depuis les élections européennes de 2019 et le lancement par la Présidente de la

Commission européenne, Ursula von der Leyen, du *Green Deal* européen, le climat s'est hissé au sommet de l'agenda politique européen. Ce paquet « climat » a pour but de s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre de tous les secteurs de l'économie européenne, y compris ceux qui étaient des passagers clandestins de l'action climatique européenne comme le commerce international ou l'aviation par exemple.

Si certaines voix, venant notamment des gouvernements tchèque ou hongrois ou de grands groupes, s'élèvent pour remettre en cause les réformes du *Green Deal*, encore davantage suite à la pandémie de COVID-19 ou à la hausse des prix de l'énergie, la Commission européenne, le Parlement européen et la plupart des États-membres souhaitent continuer à soutenir cet agenda de transformation. Pour autant, cela ne signifie pas que tous sont unanimes sur le niveau d'ambition des réformes à mener, ni en accord avec l'ensemble des mesures du *Green Deal*. Par exemple, les États-membres se sont opposés aux tentatives de verdir la Politique Agricole Commune. Il en va de même sur la place du gaz fossile qui s'immisce dans les législations européennes comme dans la taxonomie européenne qui définit les investissements

« verts » ou encore dans le Plan de relance européen, risquant de maintenir le continent dans une dépendance importante vis-à-vis des énergies fossiles.

Chaque législation européenne est discutée entre États-membres, parfois avec des rapports de force musclés. Le Président Macron y a contribué lorsque ses ministres ou lui-même siégeaient à la table des négociations du Conseil. A l'issue de ces cinq années, **fait-il partie des dirigeants qui ont freiné l'ambition du *Green Deal* européen ou a-t-il réellement été un des**

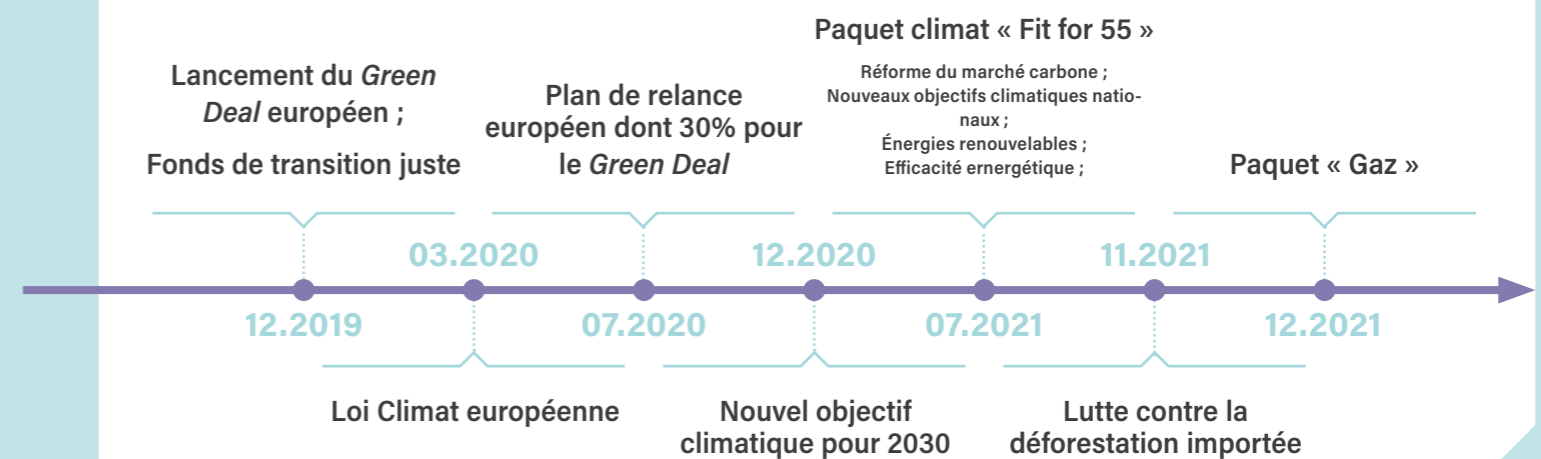
**moteurs de la transition écologique en Europe tel qu'il l'affirme ?**

À l'occasion de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, **le Réseau Action Climat décortique 5 ans de prises de position de la France à la table du Conseil et dresse le bilan de l'action du Président Emmanuel Macron sur le climat en Europe.** Ce bilan est l'occasion de tirer des leçons pour préparer au mieux la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, séance de rattrapage du quinquennat pour le climat.

### LE GREEN DEAL EUROPÉEN, KÉZAKO ?

D'abord une simple stratégie pour atteindre la neutralité climatique à l'échelle du continent européen en 2050, le *Green Deal* s'est incarné en une série de législations européennes visant à engager des transformations profondes pour baisser les émissions de gaz à effet de serre de l'Europe. Parmi les législations clefs du *Green Deal* se trouve la Loi Climat européenne qui a entériné un **nouvel objectif climatique pour l'Union en avril 2021 : au moins 55 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.**

Le paquet climat « Fit for 55 » composé de 14 propositions de loi sur le climat est également une des pièces maîtresses du *Green Deal*. Il s'agit du plus important paquet de mesures pour le climat jamais présenté à l'échelle européenne. Il s'attaque aux émissions de tous les secteurs de l'économie européenne, mais aussi aux émissions hors de l'Union à travers le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et la législation sur la déforestation importée. Au-delà des réformes, le plan de relance européen et le budget de l'Union consacrent 550 milliards d'euros au financement de la transition jusqu'en 2027.





## Méthodologie

L'analyse réalisée par le Réseau Action Climat repose sur dix grandes thématiques européennes discutées ou finalisées depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron en 2017, et portant sur des sujets liés à la transition écologique et au climat. Le choix de ces dix grands sujets européens a été fait en fonction de l'importance des textes pour la France, tout en faisant attention à ce que les thématiques couvrent l'ensemble des secteurs liés à la transition. Certaines législations sont en cours de révision dans le cadre du paquet « Fit for 55 ».

Les dix thématiques retenues pour le bilan d'Emmanuel Macron sont :

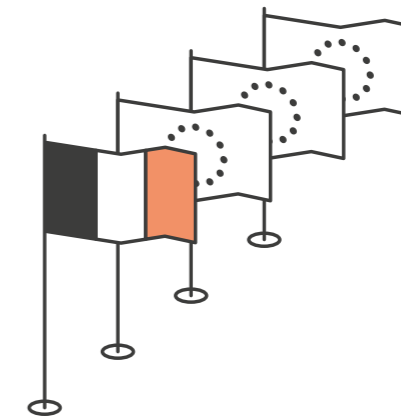
1. Le nouvel objectif climat européen Loi Climat européenne ;
2. Le plan de relance européen Facilité de relance et de résilience ;
3. La taxonomie européenne ;
4. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et ETS ;
5. La rénovation du bâtiment et la précarité énergétique - ETS2 et Directive Efficacité énergétique ;
6. La date de fin de vente des véhicules neufs essence et diesel - règlement sur les standards d'émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules légers ;
7. La révision de la Directive Énergies Renouvelables ;
8. Les accords de commerce (à travers la proposition de l'accord UE-Mercosur) ;
9. La Politique Agricole Commune ;
10. La protection des forêts (agrocarburants et déforestation importée) - Directive énergies renouvelables, règlement LULUCF, règlement déforestation.



Pour chacune des thématiques, le Réseau Action Climat a repris les propositions initiales de la Commission européenne : propositions législatives, communications, ou déclarations de la part de la Présidente de la Commission européenne ou de Commissaires.

S'agissant de la France, la même méthodologie a été mise en place. L'analyse repose sur des positions officielles prises par la France (positions officielles ayant circulé, extraits de discours, prises de parole au Conseil de l'Union européenne, etc.) ou des documents ayant « fuité », mais qui ont été confirmés par les autorités françaises.

Pour les législations en cours de discussions ou de révision, le Réseau Action Climat a analysé la position connue de la France en décembre 2021. L'écart entre les discours portés par la France et les réalités des votes ou positions portées au Conseil réunissant les ministres européens est mis en avant quand il apparaît trop important. Ce document montre ainsi, le cas échéant, certains décalages entre discours et réalités, en plus de montrer quand la France fait avancer la position européenne ou la freine sur les sujets climat.





## Loi climat européenne : un nouvel objectif pour l'Europe, rien de nouveau en France

Adoption 30 juin 2021

**-55%**

En mars 2020, à peine trois mois après sa prise de fonction, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, présentait la première pièce du *Green Deal* européen, une proposition de Loi Climat pour établir un nouvel objectif climatique européen pour 2030 d'**au moins -55 % d'émissions de gaz à effet de serre** ainsi que la neutralité climatique pour 2050.

## PROPOSITION DU *GREEN DEAL* EUROPÉEN



Avec son adoption, **l'Europe s'est engagée à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030** (par rapport à 1990). C'est une avancée significative par rapport au précédent objectif de -40 %, mais cet objectif reste encore loin de l'Accord de Paris de rester en deçà d'un réchauffement de +1,5°C, car il n'inclut pas que des émissions réelles mais aussi l'absorption du CO<sub>2</sub> par les forêts ou les sols<sup>1</sup>. En faisant cette proposition, la Commission a faibli la baisse réelle des émissions à produire dans tous les secteurs et s'appuie sur la capacité d'absorption

des forêts et les sols pour atteindre l'objectif. L'objectif de baisse réelle serait seulement de -52,5 %, loin des -55 % affichés. De son côté, le Parlement européen poussait pour une réduction de 60 % sans l'inclusion des forêts et des sols.

**Pour que l'Europe reste dans les clous de l'objectif de l'Accord de Paris de limiter la hausse de la température à +1,5°C, elle devrait tendre vers une baisse d'au moins 65 %<sup>2</sup>.**

<sup>1</sup> Réseau Action Climat, « Pour un nouvel objectif climatique européen ambitieux et de qualité », 12 novembre 2020.

<https://reseauactionclimat.org/un-nouvel-objectif-climatique-europeen-ambitieux-et-de-qualite>

<sup>2</sup> CAN Europe, « FACTSHEET: science shows 65% emission reduction by 2030 is feasible and pays off. » 8 septembre 2020.

<https://caneurope.org/factsheet-science-shows-65-emission-reduction-by-2030-is-feasible-and-pays-off>

## CE QU'A PORTÉ LA FRANCE



Dès le premier semestre de l'année 2020, **le gouvernement et Emmanuel Macron se sont montrés favorables à l'objectif de 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en Europe allant jusqu'à le porter en Conseil** ; la France a ainsi largement contribué à la dynamique en faveur de la relève de l'ambition climatique européenne.

Néanmoins, la France n'a pas soutenu le Parlement européen ou encore le Danemark et la Suède dans leur volonté d'aller plus loin que les 55 % et tendre vers 60 % voire 65 %. Pire, elle ne s'est pas opposée à l'inclusion de la forêt et des sols dans l'objectif, acceptant de fait un objectif en trompe-l'œil.

<sup>1</sup> Arrivée et déclaration d'Emmanuel MACRON, Président de la République française, au Conseil européen, le 10 décembre 2020, à Bruxelles. « Il nous faudra réhausser nos engagements à horizon 2030. C'est ce qui est attendu de l'Europe. Nous partageons cet objectif de 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il y a beaucoup de discussions à finaliser, et je souhaite que cet après-midi nous puissions avoir une position européenne claire, tranchée, qui nous permette de réhausser ces engagements et d'être à la hauteur de ce que nous devons faire pour à la fois pour les générations actuelles et futures. »

Site du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne

<https://newsroom.consilium.europa.eu/events/20201210-european-council-december-2020-day-1/129214-arrivee-et-declaration-macron-fr-20201210>

## La France, bonne ou mauvaise élève de l'ambition climatique au niveau national ?

La France a effectivement porté cet objectif de 55 % de réduction en Europe mais, lors de l'examen du projet de loi climat et résilience à l'Assemblée nationale en 2021, alors même que cet objectif de -55 % était connu de tous, les amendements visant à réhausser l'objectif national pour l'aligner sur les -55 % européens étaient jugés « irrecevables »<sup>1</sup>, c'est à dire incompatible ou sans lien avec le texte. **La Loi Climat française, aussitôt adoptée, aussitôt obsolète.**

<sup>1</sup> Voir en ce sens l'amendement de Delphine Batho *et al.*, déposé le 27 février en première lecture du projet de loi par la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Sur le site de l'Assemblée nationale et publié dans sa version initiale par le compte Twitter de Delphine Batho le 7 février 2021

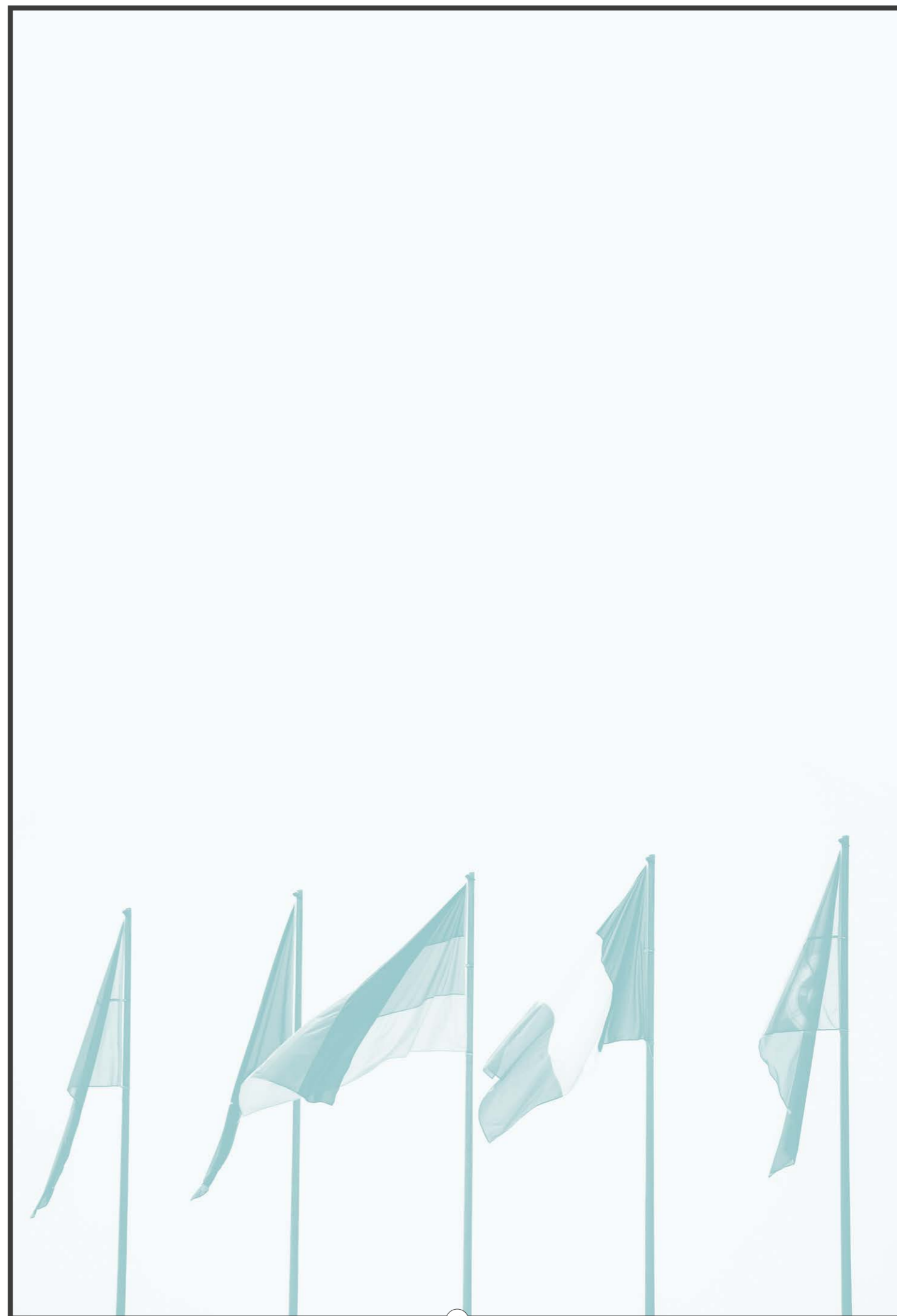
<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/3875/CSLDCRRE/524.pdf> ;

<https://twitter.com/delphinebatho/status/1368668436398739459> (liens valides au 18 novembre).

## COMMENT LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE PEUT-ELLE ACCÉLÉRER LE *GREEN DEAL* EUROPÉEN ?

La France devra :

- Donner toute son importance au terme « au moins » qui précède l'objectif climatique européen en œuvrant pour que les législations sectorielles européennes en cours de discussion dépassent les -55 % et tendent vers un objectif de -65 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.
- Trouver des compromis ambitieux sur la réforme du marché carbone pour l'industrie et l'électricité afin de permettre à l'Europe de **sortir du charbon en 2030 et du gaz fossile en 2035.**





## Fin de vente des véhicules essences et diesels, la France le pied sur le frein

Adoption en janvier 2018, puis nouvelle révision en cours de discussion

# 25%

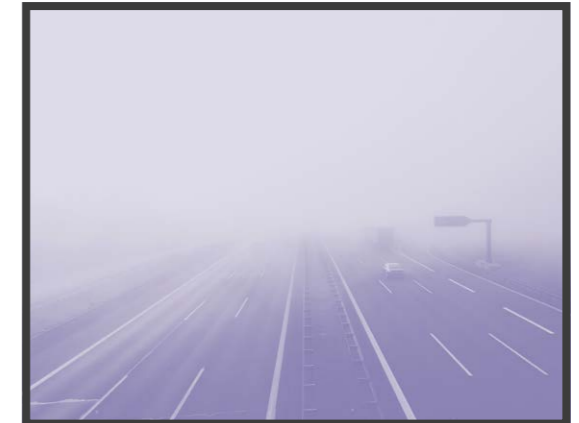
En Europe, **25 % des émissions de gaz à effet de serre sont émises par le secteur automobile**. L'énorme pollution qu'engendrent ces centaines de millions de voitures est également la cause de 307 000 décès prématurés chaque année en Europe<sup>1</sup>. C'est pour cela que la réorientation de l'industrie automobile est urgente afin de contraindre les constructeurs à sortir des énergies fossiles et à prendre, sous certaines conditions clefs, le virage du véhicule à faible émission.

<sup>1</sup> European Environment Agency, « Air pollution: how it affects our health », 16 novembre 2021. <https://www.eea.europa.eu/themes/air/health-impacts-of-air-pollution>

## PROPOSITION DU GREEN DEAL EUROPÉEN



Pour la Commission européenne, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, il faudrait mettre **fin à la vente des véhicules essences, diesels et hybrides neufs en 2035** au sein de l'Union européenne et engager une transition profonde du secteur automobile en Europe. Plusieurs États-membres ont déjà pris cet engagement pour 2030 et l'Allemagne vient de s'engager sur 2035.



## CE QU'A PORTÉ LA FRANCE


De son côté, la France, à travers la prise de position d'**Emmanuel Macron** du 12 juillet dernier, **cherche à repousser cette date, allant contre la dynamique du Green Deal**. Les autorités françaises soutiennent en effet une interdiction des véhicules hybrides neufs en 2040<sup>1</sup> seulement. La France aurait ainsi 10 ans de retard sur un nombre croissant de pays européens. En repoussant la date de fin de vente et en faisant la promotion des véhicules hybrides (donc fossiles), la France freine la transition du secteur automobile et risque de tirer vers le bas la proposition de la Commission européenne. Ici, **Emmanuel Macron répond en priorité aux intérêts à court terme des constructeurs automobiles français plutôt qu'à la lutte contre**

**les changements climatiques** auxquels font déjà face les Européens. La durée de vie d'un véhicule étant en moyenne d'une quinzaine d'années, cela signifierait qu'en 2055, des voitures hybrides rouleront encore sur le sol européen. Selon une étude du cabinet Carbone 4, seule la date de 2030 permettrait d'assurer le respect du budget carbone européen tout en activant les leviers d'accroissement du report modal vers des modes de transport moins polluants, notamment le ferroviaire, de développement de l'autopartage et de réduction de l'usage de la voiture.

<sup>1</sup> Barbara Pompili, Le Monde, « Sur l'automobile, la COP26 accouche d'un accord minimal », 10 novembre 2021 : « nous sommes d'accord avec 2035 pour la fin des véhicules non électrifiés. Après, il y a une question sur les hybrides » [https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/11/10/sur-l-automobile-la-cop26-accouche-d-un-accord-minimal\\_6101621\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/11/10/sur-l-automobile-la-cop26-accouche-d-un-accord-minimal_6101621_3234.html). Une note des autorités françaises montrait à l'inverse « l'interdiction d'immatriculation de tous les véhicules thermiques neufs d'ici 2040 ». [https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/11/france\\_consultationspubliquesetserlulucstandardsco2.pdf](https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/11/france_consultationspubliquesetserlulucstandardsco2.pdf)



## COMMENT LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE PEUT-ELLE ACCÉLÉRER LE *GREEN DEAL* EUROPÉEN ?

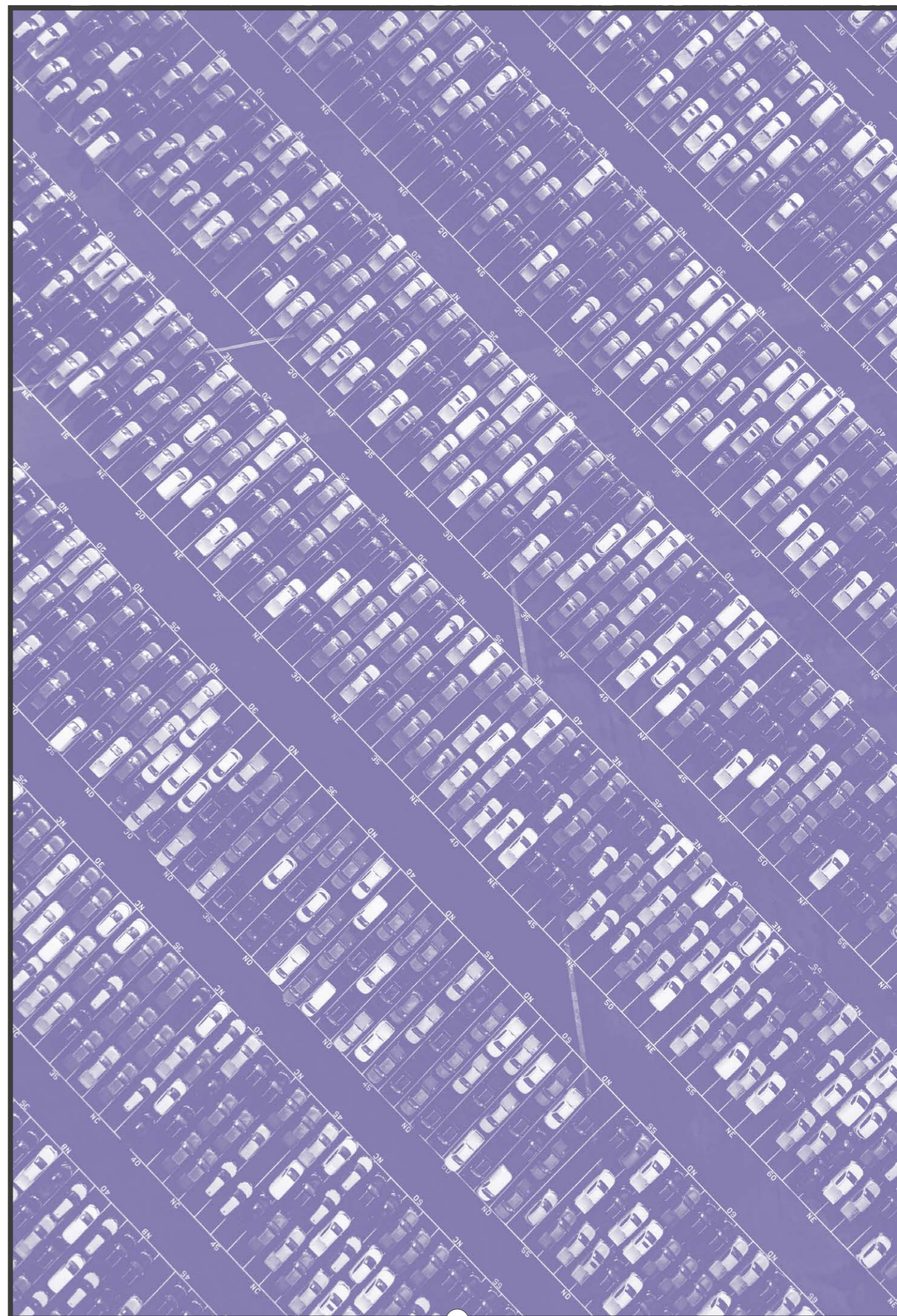


Il est indispensable d'engager le secteur automobile vers une transition rapide et forte, tout en accompagnant les reconversions professionnelles. En cela, la date de fin de vente des véhicules neufs essences et diesels déterminera l'ambition de l'Union européenne à réduire les émissions de son secteur le plus polluant. Chaque année de retard pris sur la transition du secteur automobile, ce sont des morts supplémentaires causées par la pollution et cela nous enferme un peu plus dans une trajectoire climatique incompatible avec une limitation de la hausse globale des températures à +1,5°C.

La France doit donc en particulier :

- ▶ Pousser au niveau européen pour **maintenir la date de 2035 et si possible avancer la date de fin de vente à 2030**, tout en réhaussant les seuils intermédiaires de réduction des émissions.
- ▶ **Porter dans la réglementation européenne la suppression du paramètre de masse**, qui avantage les véhicules les plus lourds alors qu'ils polluent plus que les véhicules légers.
- ▶ Renforcer la législation européenne sur la prise en compte des émissions de CO<sub>2</sub> en cycle de vie complet (ACV), ainsi que les normes environnementales relatives aux minerais, au recyclage et à la conception des véhicules et des batteries.
- ▶ **Renforcer les investissements publics dans le secteur ferroviaire** pour faciliter le report modal vers des modes de transport moins polluants que la voiture individuelle<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Réseau Action Climat, « Le train peut-il absorber les voyageurs des lignes aériennes intérieures en France ? », juin 2021.  
<https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/06/etude-report-modal-web.pdf>





## Plan de relance et budget européen : moteur en Europe, mauvais élève au niveau national

Adoption 9 juillet 2021

# 37%

37 % des fonds du plan de relance ont été fléchés en faveur du climat.

## PROPOSITION DU GREEN DEAL EUROPÉEN

Pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, et suite à une proposition de la France et de l'Allemagne, la Commission européenne a lancé un plan de relance européen de 750 milliards d'euros sur 2021-2024 en plus du budget européen de 1100 milliards d'euros (2021-2027). Ce vaste plan permet à l'Union de s'endetter pour soutenir les pays membres dans la relance de leurs économies et d'investir dans les secteurs d'avenir, notamment la transition écologique. Après de longues négociations, **30 %**

**des fonds européens, dont 37 % du plan de relance, ont été fléchés en faveur du climat**, soit près de 550 milliards d'euros jusqu'en 2027<sup>1</sup>. Une amorce importante pour la transition écologique, même si insuffisante puisque la Commission estime le besoin d'investissement annuel supplémentaire à 520 milliards d'euros pour atteindre nos objectifs 2030. Par ailleurs, si le budget européen exclut les investissements dans les énergies fossiles, le plan de relance européen pourrait laisser la porte ouverte à certains projets gaziers.

<sup>1</sup> Réseau Action climat, « Décryptage du deal européen, la bataille commence pour le climat », 23 juillet 2020 <https://reseauactionclimat.org/decryptage-deal-europeen-bataille-commence-pour-climat/>

## CE QU'A PORTÉ LA FRANCE

La France a été moteur sur le plan de relance européen. Au début des discussions sur le budget européen, **elle a porté un fléchage de 40 % du budget sur l'environnement (dont 30 % pour le climat)**. Elle a ensuite poussé, avec succès, l'augmentation des fonds dédiés au climat dans le plan de relance européen et le budget européen pour atteindre 30 %. Dans cette bataille, la France s'est heurtée à la résistance de pays dits « frugaux », qui voulaient moins de subventions de l'Union européenne et plus de prêts ainsi que des pays opposés à investir plus d'argent dans la transition. **En gagnant sur le fléchage des fonds de relance vers la transition, Emmanuel Macron a**

**contribué à ce que tous les États-membres investissent dans la transition écologique.** Une avancée importante, qui est pourtant assombrie par le fait que le reste du plan de relance pourra financer certains projets d'énergie fossile, notamment du gaz fossile. Sur ce point, Emmanuel Macron n'a pas montré d'opposition forte. En revanche, la France a réussi à obtenir l'exclusion de tous les investissements fossiles dans les fonds du budget européen, en particulier les fonds régionaux et le fonds de transition juste. Ces derniers permettront de soutenir les régions les plus dépendantes aux énergies fossiles à en sortir.

## La France, bonne ou mauvaise élève de la relance verte ?

En France, le plan de relance de 100 milliards d'euros du gouvernement, dont 40 % proviennent de l'Europe, est loin d'être vert. Certes 30 % vont à l'action climatique, cependant, en regardant de plus près, on s'aperçoit que les 70 % restants peuvent être néfastes. La peinture verte craquelle déjà : on peut noter par exemple les soutiens sans conditions de Bpifrance aux industries des énergies fossiles ou à l'aéronautique,<sup>1</sup> l'absence de financements dédiés aux énergies renouvelables quand un soutien fort est apporté à la filière nucléaire dans la production d'hydrogène. Les 20 milliards de baisse d'impôts de production destinés aux entreprises ne sont pas conditionnés au respect de l'Accord de Paris, pas plus que ne le sont les subventions et prêts de l'État. La liste est longue. Si la **France fait mine de montrer la voie à suivre en Europe, elle a échoué à faire de son plan de relance, un vrai plan pour la transition écologique.**

<sup>1</sup> Réseau Action Climat, « Un plan de relance vert pâle », 10 septembre 2020  
<https://reseauactionclimat.org/un-plan-de-relance-vert-pale/>

## COMMENT LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE PEUT-ELLE ACCÉLÉRER LE *GREEN DEAL* EUROPÉEN ?

Pour atteindre nos objectifs climatiques, au-delà du plan de relance, il est important que l'Union européenne puisse lever d'autres freins à l'investissement. La France doit se saisir de l'opportunité de la suspension des règles fiscales et budgétaires européennes pour **lancer le débat sur la réforme du Pacte de Stabilité et de Croissance**. Elle doit se mobiliser pour que soit adoptée d'ici l'été 2022 une proposition de réforme qui libère les investissements dans la transition écologique. Pour cela, elle devra :

- Porter une règle « verte » européenne, pour permettre et inciter chaque État-membre à investir un montant suffisant dans les politiques publiques de la transition juste, sans que ce dernier ne soit intégré au calcul du déficit ;
- Défendre l'intégration des risques budgétaires et financiers de l'inaction climatique au cœur de l'évaluation des politiques budgétaires nationales .





## Le mécanisme carbone aux frontières, une victoire française conditionnée à une réforme du marché carbone de l'industrie ?

*En cours de discussion*

80€

Au sein de l'Union européenne, les industries comme l'acier, le ciment ou encore les centrales électriques alimentées par du charbon ou du gaz fossile, sont soumises à un prix du CO<sub>2</sub> fixé par le marché carbone européen. Longtemps à 5 € la tonne de CO<sub>2</sub>, le prix s'est envolé depuis 2018 et atteint **en décembre 2021 80 € la tonne de CO<sub>2</sub>**. Face à cette montée des prix, les industriels européens craignent une concurrence déloyale de la part des industriels en dehors de l'Union européenne, car ces derniers ne paient pas le prix du CO<sub>2</sub>. La proposition de création d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières qui appliquerait le prix du CO<sub>2</sub> européen aux produits importés vient répondre à ce défi. Le problème, c'est qu'une grande partie des industriels européens ne paient pas non plus le prix du carbone puisqu'ils bénéficient de permis à polluer gratuits. C'est pourquoi cette proposition doit aller de pair avec une réforme ambitieuse du marché carbone européen visant à créer les conditions d'un prix élevé du carbone, à commencer par la suppression des permis à polluer gratuits, qui permettraient d'engager l'industrie européenne sur la voie de la décarbonation.

## PROPOSITION DU GREEN DEAL EUROPÉEN



La Commission européenne a présenté deux réformes essentielles : d'une part la réforme du marché carbone européen pour faire monter le prix du CO<sub>2</sub> en Europe et ainsi faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie européenne et, d'autre part, sous l'impulsion de la France et notamment d'Emmanuel Macron et de Bruno Le Maire, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devant appliquer le même prix du CO<sub>2</sub> aux produits comme l'acier, le ciment, les engrais ou encore l'électricité importés. **Toutefois la réforme du marché car-**

**bone européen est beaucoup trop faible** pour pleinement appliquer le principe pollueur-payeur à l'industrie européenne : pas de prix plancher du CO<sub>2</sub>, une élimination trop faible des surplus de permis à polluer et, pire, le maintien des permis à polluer gratuits jusqu'en 2035 pour certains secteurs comme l'acier ou le ciment. Une date beaucoup trop lointaine, qui permettra aux industriels européens de continuer de polluer sans payer le prix du CO<sub>2</sub> pendant 15 ans et qui affaiblira la portée du Mécanisme aux frontières inopérant avant 2035.

## CE QU'A PORTÉ LA FRANCE



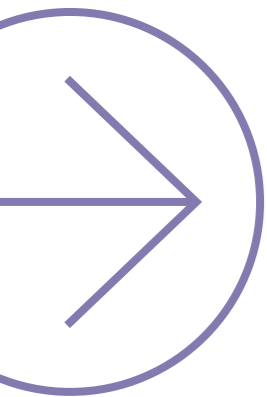
La France et Emmanuel Macron portent une réforme du marché carbone européen pour renforcer le prix du CO<sub>2</sub> à l'échelle européenne, notamment en **éliminant les surplus de permis à polluer et en fixant un prix minimum au CO<sub>2</sub>**.<sup>1</sup> Par ailleurs, la France pousse depuis plus de 10 ans l'Union européenne à adopter un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières afin d'amener les pays non-européens à s'aligner sur le prix du CO<sub>2</sub> européen. **Emmanuel Macron a lui-même grandement**

**contribué** à mettre le Mécanisme aux frontières à l'ordre du jour en Europe. Étant donné que le Mécanisme est l'une des priorités de la France pour la Présidence française du Conseil de l'Union<sup>2</sup>, elle est prête à mettre fin aux permis à polluer gratuits pour les industries européennes avant la date proposée par la Commission, en 2030, afin que le Mécanisme d'ajustement aux frontières puisse pleinement entrer en vigueur plus tôt.

<sup>1</sup> Réponse des autorités françaises aux consultations publiques de la Commission sur la révision des textes législatifs sur le climat : ETS, ESR, LULUCF, standards d'émission de CO<sub>2</sub> des véhicules légers, 10 février 2021. [https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/11/france\\_consultationspubliquesetsesrfulucfstandardsco2.pdf](https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/11/france_consultationspubliquesetsesrfulucfstandardsco2.pdf)

<sup>2</sup> Site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières : conférence internationale organisée par la France (23.03.2021) », 2021. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/europe/evenements-et-actualites-lies-a-la-politique-europeenne-de-la-france/actualites-europeennes/article/mecanisme-d-ajustement-carbone-aux-frontieres-conference-internationale>

## COMMENT LA PRÉSIDENTENCE FRANÇAISE PEUT-ELLE ACCÉLÉRER LE *GREEN DEAL* EUROPÉEN ?



Face aux réserves affichées d'un certain nombre d'États-membres, la France devra porter un compromis sur ce mécanisme aux frontières si elle veut le voir aboutir au Conseil d'ici à la fin de sa Présidence. Il sera indispensable de démontrer qu'il ne s'agit pas d'un outil de protectionnisme commercial, mais bien d'un mécanisme permettant de pousser les autres pays du globe à **accélérer la décarbonation de leurs industries. Pour cela, une réforme ambitieuse du marché carbone européen doit aboutir.** La France devra :

- ▶ Porter un prix plancher du CO<sub>2</sub> en Europe commençant à 40 € la tonne en 2022 pour atteindre 180 € la tonne en 2030, baisser le plafond des quotas de 250 Mt dès 2023, accélérer la diminution annuelle des allocations de quotas, éliminer le surplus de permis à polluer ainsi que les permis à polluer gratuits dès 2023 pour qu'aucun industriel n'échappe au principe pollueur-payeur. C'est la condition *sine qua non* pour que le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières puisse produire des effets positifs sur le climat et être compatible avec les règles de l'OMC ;

<sup>1</sup> Réseau Action Climat, « Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne - En faire un véritable outil pour l'action climatique. », juillet 2021.

<https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/07/position-rac-cbam.pdf>

- ▶ Exclure du Mécanisme aux frontières ou définir une période d'exemption pour les pays les moins avancés (PMA) tout en construisant un partenariat afin de les aider à mener leur transition écologique ;

- ▶ Porter l'idée d'une redistribution de l'intégralité des revenus engendrés par ce mécanisme d'ajustement pour aider les pays hors de l'Union européenne à décarboner leurs secteurs industriels, en particulier les pays voisins les plus impactés comme l'Ukraine, les Balkans ou l'Afrique du Nord, ainsi que les pays les plus pauvres.<sup>1</sup> Utiliser les revenus engendrés pour rembourser la dette COVID des Européens serait particulièrement injuste et contre-productif pour le climat.





## Rénovation du bâtiment et précarité énergétique, priorité à l'efficacité énergétique

Adoption en juin 2018. Nouvelle révision en cours de discussion

# 40%

En Europe, les bâtiments sont responsables de **40 % de la consommation d'énergie**. En parallèle d'une facture élevée pour le climat, la mauvaise performance énergétique des bâtiments en Europe est une des causes principales de la précarité énergétique, qui touche plus de 50 millions d'Européens.

## PROPOSITION DU GREEN DEAL EUROPÉEN



La Commission européenne a proposé d'accélérer la rénovation des bâtiments en multipliant par deux le nombre de bâtiments rénovés par an en Europe. Pour cela, elle a notamment rehaussé les objectifs d'économie d'énergie de 36 % pour l'énergie primaire et 39 % pour l'énergie finale contre 32,5 % précédemment, et les a rendus contraignants dans la Directive Efficacité énergétique. Un pas dans la bonne direction, mais qui reste insuffisant pour éradiquer la précarité énergétique et baisser la consommation.

En revanche, elle a également proposé la **mise en place d'un nouveau marché du carbone**, visant à renchérir le prix des carburants et

du chauffage en leur appliquant un prix au CO<sub>2</sub> à partir de 2026. **Cette proposition risque d'entraîner une hausse importante et surtout très volatile des prix qui impactera directement les consommateurs. Les ménages, en particulier les plus précaires, risquent de se retrouver piégés et de payer le prix fort de ce marché carbone sans avoir accès à des alternatives à faible émission.**

Insuffisant pour compenser les ménages les plus précaires et trop compliqué à mettre en place, le Fonds social pour le climat est sujet à débat, il reviendrait à réparer les dégâts causés par le marché carbone : un non-sens pour les finances publiques.

## CE QU'A PORTÉ LA FRANCE



La France avait soutenu l'augmentation du précédent objectif d'efficacité énergétique en 2018 et a plutôt contribué à renforcer les obligations de baisse de la consommation d'énergie en Europe. Dans le cadre de la réforme actuelle, elle semble également soutenir les nouveaux objectifs proposés par la Commission et a porté certaines dispositions de la loi climat et résilience française, comme l'interdiction de la location des passoires thermiques en 2028, dans le débat européen. Par ailleurs, **la France, par**

**la voix de Barbara Pompili, reste « très réservée »<sup>1</sup> sur la proposition de créer un marché carbone sur les carburants et le chauffage. Le gouvernement craint une nouvelle crise sociale, comme celle qu'il a connue avec les manifestations des gilets jaunes, cette fois à l'échelle européenne. Reste à savoir si cette réserve se transformera en opposition au marché carbone pour les carburants et le chauffage et si la France pourra organiser une dynamique contre cette proposition, quali-**

<sup>1</sup> Barbara Pompili, Conseil des Ministres de l'environnement du 6 octobre 2020, Site du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne. <https://video.consilium.europa.eu/event/en/2496>

fiée de « suicide politique » par le Président de la commission Environnement (ENVI) du Parlement européen, Pascal Canfin,<sup>2</sup> et porter des alternatives.

<sup>2</sup> Virginie Malingre, « Transports, chauffage, importations... Bruxelles présente douze propositions de loi pour le climat », Le Monde, 14 juillet 2021  
[https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/07/14/transports-chauffage-importations-bruxelles-presente-12-propositions-de-loi-pour-le-climat\\_6088244\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/07/14/transports-chauffage-importations-bruxelles-presente-12-propositions-de-loi-pour-le-climat_6088244_3244.html)

EN SAVOIR +

### La France, bonne ou mauvaise élève de la rénovation du bâtiment ?

La France a accumulé un retard important sur son précédent budget carbone dans le secteur du bâtiment. Ce retard est principalement dû au fait que le rythme et la performance des rénovations restent largement inférieurs aux objectifs nationaux (objectif de disposer à l'horizon 2050 d'un parc de bâtiments sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre.), en raison de politiques publiques uniquement basées sur la seule incitation.

En revanche, paradoxalement, la France peut être perçue comme une bonne élève au niveau européen en raison de son rôle pionnier en matière de déploiement de politiques publiques structurantes concernant la rénovation énergétique. Tout l'enjeu pour la France sera donc de porter la dynamique nationale au niveau européen, tout en évitant les écueils rencontrés au niveau français.

## COMMENT LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE PEUT-ELLE ACCÉLÉRER LE GREEN DEAL EUROPÉEN ?

**En pleine crise des prix de l'énergie, la France devrait faire de la lutte contre la précarité énergétique une priorité.** Elle doit pour cela accélérer les négociations du Conseil sur les principaux leviers permettant de réduire de manière pérenne la vulnérabilité des Européens face à la volatilité des prix internationaux de l'énergie en réduisant leurs besoins énergétiques : efficacité énergétique, performance énergétique des bâ-

timents, énergies renouvelables ou encore normes de CO<sub>2</sub> des véhicules. Ces législations sont la solution pour **maîtriser les prix de l'énergie sur le moyen terme, réduire la précarité des plus modestes et accélérer la baisse des émissions du continent.** Sur le bâtiment, elle doit en particulier :

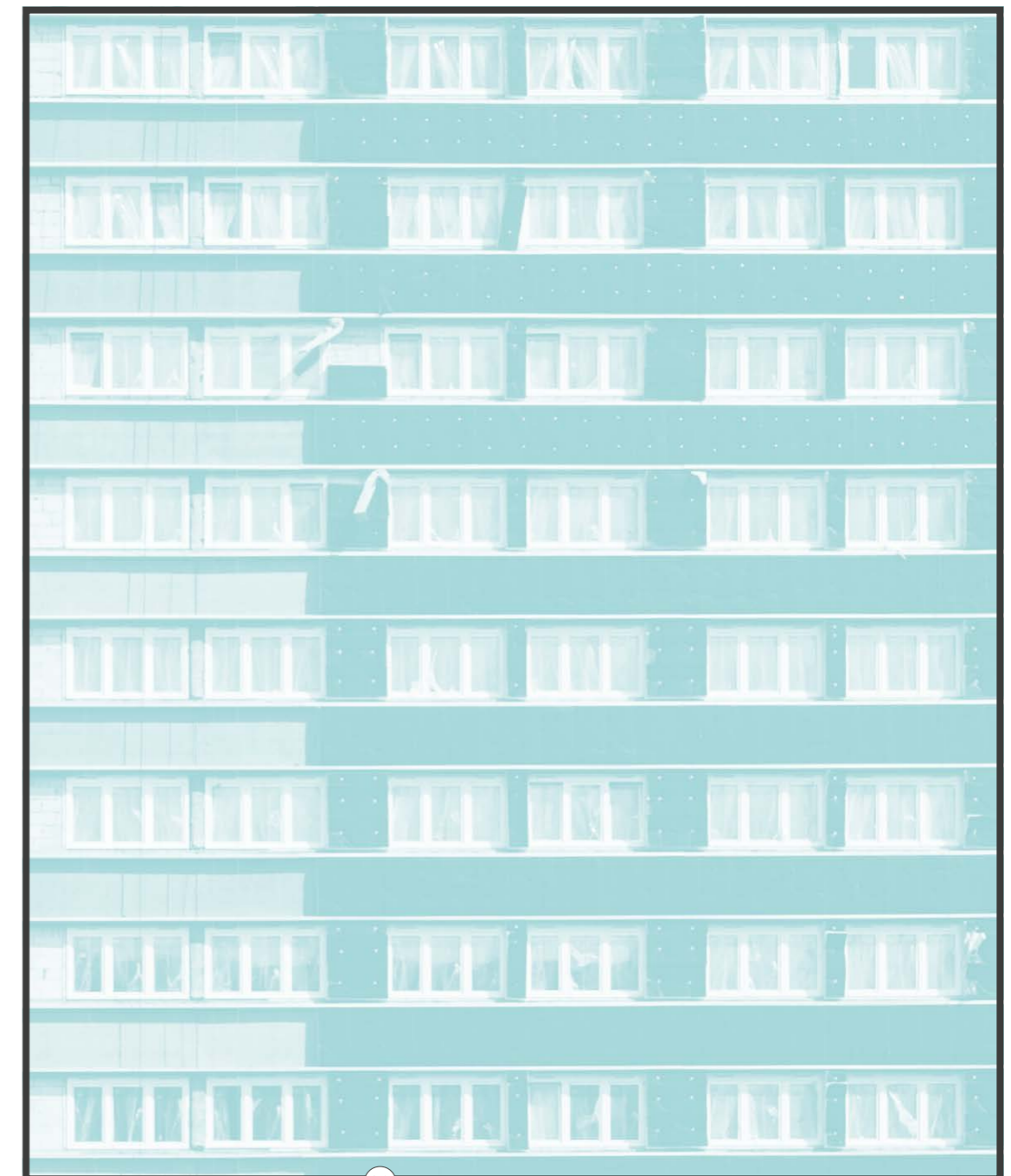
► Porter un objectif d'efficacité énergétique d'au moins 45 % de baisse

de la consommation d'énergie d'ici à 2030 et promouvoir les mesures de la Convention Citoyenne pour le Climat au sein de la Directive Performance énergétique du bâtiment pour arriver au triplement du taux annuel de rénovation énergétique et augmenter drastiquement la performance des rénovations ;

► **Initier une alliance contre la création d'un marché carbone pour les carburants et le chauffage**

tout en proposant des alternatives viables pour atteindre les objectifs climatiques européens comme le renforcement des normes et l'utilisation du fonds social pour investir.

► **Pousser pour que le Fonds social pour le climat soit alimenté** par une partie des revenus du marché carbone existant et puisse soutenir les plus modestes à sortir de la précarité énergétique.





## Pas de vitesse de croisière pour les énergies renouvelables

Adoption en juin 2018, puis nouvelle révision en cours de négociation

# 80%

Sous l'influence de la Directive énergie renouvelables, les États-membres ont massivement investi dans l'éolien et le solaire, permettant une sortie accélérée du charbon comme au Portugal ou en Allemagne en 2030. Les énergies renouvelables sont à la source des principaux gains d'émissions de gaz à effet du continent. Un mouvement mondial puisque plus de **80 % des capacités électriques installées dans le monde en 2020 était à base de renouvelables**<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> International Renewable Energy Agency (IRENA), « 2020, année record pour les nouvelles capacités en énergies renouvelables à travers le monde », 2021.  
[https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Press-Release/2021/Apr/IRENA-Capacity-Stats-2020\\_Press-Release\\_French.pdf](https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Press-Release/2021/Apr/IRENA-Capacity-Stats-2020_Press-Release_French.pdf)

## PROPOSITION DU GREEN DEAL EUROPÉEN



D'abord fixé à 32 % lors de la réforme de 2018, la Commission propose aujourd'hui de passer à un **objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie du continent d'ici à 2030**.

Cet objectif est une première étape, mais n'est pas suffisant puisque l'Union devrait plutôt tendre vers 50 % d'ici à 2030 pour être alignée avec l'objectif de +1,5°C.

## CE QU'A PORTÉ LA FRANCE



La France a accepté la précédente hausse de l'objectif à 32 % et ne semble pas s'opposer à la nouvelle augmentation à 40 % proposée par la Commission. Néanmoins, sous couvert d'accepter l'objectif, la France par la voix de Barbara Pompili, pousse pour modifier certains termes de la directive pour y ajouter les termes « énergie à faible émission » notamment pour la production d'hydrogène, ce qui pourrait contribuer à faire entrer

le nucléaire et certaines technologies d'énergies fossiles dans la Directive... énergies renouvelables. Elle déclarait également lors d'un Conseil de l'Union européenne qu'il fallait « **valoriser le bas carbone tout autant que le renouvelable** »<sup>1</sup>. **Un contre-sens qui risque de freiner fortement le développement des énergies renouvelables**. Si la France y parvenait, la transition énergétique du continent essuierait un sérieux camouflet.

<sup>1</sup> Conseil de l'UE sur l'environnement, 6 octobre 2021, intervention de Barbara Pompili. Site du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne. <https://video.consilium.europa.eu/event/en/24960>



## La France, bonne ou mauvaise élève des énergies renouvelables ?

Même si la France souhaite s'afficher dans le consensus européen en faveur des énergies renouvelables, elle fait aujourd'hui figure de mauvais élève en Europe. Elle occupe la 17<sup>e</sup> place au sein de l'UE pour la consommation finale brute d'énergies renouvelables (16<sup>e</sup> l'année précédente) et était en 2020 bien en dessous de ses objectifs. Alors qu'il était prévu que 23 % de sa consommation finale d'énergie soit issue d'énergies renouvelables, ces énergies ne représentaient que 19,1 % en 2020<sup>1</sup>.

La France devrait donc multiplier ses énergies renouvelables par 2,33 d'ici à 2030 pour arriver à l'objectif de 40 %. La stratégie française pour l'énergie et le climat de 2018 prévoyait, dans sa programmation pluriannuelle de l'énergie, qu'en 2023<sup>2</sup>, 24 % de la consommation finale brute d'énergie soit d'origine renouvelable. Pour cet objectif aussi, la France est encore loin du compte.

<sup>1</sup> Chiffres clés des énergies renouvelables - Édition 2021, Ministère de la Transition Écologique.

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables-2021/pdf/chiffres-cles-des-energies-renouvelables-2021.pdf>

<sup>2</sup> Stratégie française pour l'énergie et le climat - PPE, 2018, page 153.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20200422%20Programmation%20pluriannuelle%20de%20l%27e%CC%81nergie.pdf>

## COMMENT LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE PEUT-ELLE ACCÉLÉRER LE GREEN DEAL EUROPÉEN ?



► La France ne doit pas promouvoir son agenda nucléaire dans la législation européenne qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables. La politique du « en même temps » est un leurre en matière d'énergie : c'est bien la place donnée au nucléaire en France qui a freiné le développement des énergies renouvelables. Au contraire, les énergies renouvelables, associées à des politiques volontaristes de maîtrise de la consommation, sont le principal vecteur de baisse des émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique. En conséquence, **la France**

**doit mettre fin à la promotion du nucléaire et des énergies fossiles** dans la révision de la présente Directive.

► **Promouvoir un objectif de 50 % d'énergies renouvelables en 2030 dans la consommation d'énergie.** Cet objectif doit être décliné en fixant des cibles contraignantes par État-membre ;

► Renforcer le rôle des citoyens dans le développement des énergies renouvelables ;





## Taxonomie : la France repeint le gaz fossile et le nucléaire en « vert »

En cours de négociation

La taxonomie verte européenne est censée définir les investissements « verts » afin de soutenir les acteurs de la finance dans la réorientation des flux financiers vers la transition écologique. Pour cela, elle classe les activités en fonction de leur durabilité en respectant des critères développés par des scientifiques<sup>1</sup>.

Néanmoins, depuis quelques mois, la taxonomie fait l'objet d'une bataille politique qui risque de tourner en une **opération de greenwashing**. En effet, des énergies non-durables comme le gaz fossile ou le nucléaire pourraient y être incluses. Si ces énergies venaient à être considérées comme des énergies « vertes », elles pourraient bénéficier de milliards d'euros dédiés à la transition écologique. Or, investir dans le gaz fossile aujourd'hui reviendrait à faire dérailler les objectifs climatiques européens : le scénario +1.5°C de l'AIE montre qu'il est nécessaire de renoncer dès 2022 au financement de tout nouveau projet d'exploitation d'énergies fossiles, de fermer les centrales à gaz d'ici 2035 dans les pays industrialisés et de quadrupler le taux de déploiement des énergies renouvelables. Cela discréditerait non seulement les engagements climatiques de l'Union mais aussi la taxonomie européenne elle-même qui ne serait plus fondée sur des critères scientifiques sapant ainsi le leadership que l'Union pourrait prendre sur la finance verte.

<sup>1</sup> Commission européenne, « Sustainable finance : TEG final report on the EU taxonomy », 9 mars 2020 [https://knowledge4policy.ec.europa.eu/publication/sustainable-finance-teg-final-report-eu-taxonomy\\_en](https://knowledge4policy.ec.europa.eu/publication/sustainable-finance-teg-final-report-eu-taxonomy_en)

# greenwashing

## PROPOSITION DU GREEN DEAL EUROPÉEN



Pour la Commission européenne, « **il est vital que nous dirigions nos investissements vers des projets et activités durables** »<sup>1&2</sup>. Elle a d'ailleurs déjà annoncé son intention de ne plus financer d'infrastructures destinées aux gaz fossiles et rappelle que la **consommation de gaz fossile<sup>3</sup> devrait diminuer de 36 % d'ici à 2030 pour atteindre nos objectifs climatiques<sup>4</sup>**. C'est pour cette raison que la Commission a refusé un temps de considérer le gaz fossile

comme « vert ». Par ailleurs, la Commission européenne a considéré que le nucléaire ne pouvait pas être « durable » en raison des risques environnementaux et des déchets<sup>5</sup>. Toutefois, sous la pression d'une alliance des États pro-nucléaires et pro-gaz, elle s'apprête à proposer leur inclusion dans la taxonomie dite « verte ».

<sup>1</sup> « In order to meet the EU's climate and energy targets for 2030 and reach the objectives of the European Green Deal, it is vital that we direct investments towards sustainable projects and activities », Site de la commission européenne.

[https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities\\_en#why](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities_en#why)

<sup>2</sup> « The EU taxonomy would provide companies, investors and policymakers with appropriate definitions for which economic activities can be considered environmentally sustainable. In this way, it should create security for investors, protect private investors from greenwashing, help companies to become more climate-friendly, mitigate market fragmentation and help shift investments where they are most needed. » Site de la Commission européenne, « EU taxonomy for sustainable activities »

[https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities\\_en#why](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities_en#why)

<sup>3</sup> Site de la Commission européenne, « Commission proposes revised rules for cross-border energy infrastructure in line with the European Green Deal », 15 décembre 2020. [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP\\_20\\_2394](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_20_2394)

<sup>4</sup> Commission européenne, « Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030 - Investir dans un avenir climatiquement », 17 septembre 2020, page 10. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0562&from=en>

<sup>5</sup> Réseau Action Climat, « Le nucléaire - un pari risqué face à l'urgence climatique », février 2021

<https://reseauactionclimat.org/le-nucleaire-un-pari-risque-face-a-lurgence-climatique/>

## CE QU'A PORTÉ LA FRANCE



Si la France a porté jusqu'au printemps dernier une position ambitieuse contre le gaz fossile dans la taxonomie, **elle a retourné sa veste en octobre 2021 en opérant un changement à 180°**. Dans un document qui a fuit dans la presse<sup>1</sup>, elle ouvre grand les vannes à l'intégration du gaz fossile dans la taxonomie jusqu'à classer près de la moitié des centrales à gaz existantes et toutes les futures infrastructures gazières comme « vertes ». La raison de ce soutien ? Sauver son industrie nucléaire. Emmanuel Macron a décidé de s'allier avec les pays pro-

gaz en échange de leur soutien à l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie. Un marchandage et un double discours<sup>2</sup> qui se sont invités à la COP 26 : en soutenant l'initiative internationale visant à mettre fin au financement de projets d'énergies fossiles à l'étranger, avant la fin de l'année prochaine, **Emmanuel Macron plaide donc pour la fin des énergies fossiles dans le monde à la COP... et pour le gaz fossile en Europe.**

<sup>1</sup> « Réseau Action Climat, fuite d'un non-papier de la France "Complementary climate delegated act" », novembre 2021.

[https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/11/complementaryda\\_structure\\_leak.pdf](https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/11/complementaryda_structure_leak.pdf) et Réseau Action Climat, « La France : fossile du jour à la COP 26 pour son action en faveur du gaz fossile en Europe. », 2 novembre 2021.

<https://reseauactionclimat.org/en-pleine-cop26-la-france-noue-une-alliance-mortifere-en-faveur-du-gaz-fossile-pour-sauver-le-nucleaire/>

<sup>2</sup> Les Echos, « Opinion | Le double jeu de la France sur le climat », 29 novembre 2021.

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-le-double-jeu-de-la-france-sur-le-climat-1367865>



## Accords commerciaux : le climat ne s'achète pas

1/2

On ne pourra pas faire la transition écologique sans modifier les règles du commerce international. Aujourd'hui **près de la moitié de l'empreinte carbone de la France vient des produits importés**, il est donc urgent de s'attaquer à la fois aux émissions de gaz à effet de serre émises dans l'Union, mais aussi aux émissions importées. La politique commerciale de l'Union européenne couvre notamment la conclusion d'accords de libre-échange et/ou de protection des investissements.

## PROPOSITION DU GREEN DEAL EUROPÉEN



Depuis 2017, la Commission européenne a lancé trois nouveaux projets d'accord : avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Les mandats de négociations votés ne prévoient aucune modification par rapport aux accords précédents (comme le CETA, accord de libre échange avec le Canada)<sup>1</sup>. La Commission européenne a terminé les négociations de plusieurs accords dont notamment les accords avec les pays du MERCOSUR, la Chine et la modernisation de l'accord avec le Mexique. Enfin, l'Union européenne a adopté quatre accords qui sont entrés en vigueur : avec le Canada, le Japon, Singapour et le Vietnam. Tous ces accords visent la même chose : multiplier les échanges internationaux

afin d'augmenter la croissance dans l'Union européenne. **Ces accords, qu'ils soient en cours de négociations, de ratifications ou soient entrés en vigueur ont une similarité, les chapitres développement durables sont les seuls à ne pas être contraignants<sup>2</sup>**. La Commission est par ailleurs favorable à la signature d'accords de protections des investissements qui donnent la possibilité aux investisseurs étrangers d'attaquer devant les tribunaux d'arbitrage privé, des politiques publiques qui seraient contraires à leurs intérêts. Ce type de mécanisme existe dans la charte de l'énergie, le CETA mais aussi un nombre important d'accords bilatéraux plus anciens.

<sup>1</sup> Voir en ce sens : Fondation pour la Nature et l'Homme, « CETA, TAFTA, JEFTA : ces accords commerciaux de nouvelle génération posent problème », juillet 2018.

<https://www.fnh.org/ceta-tafta-jefta-ces-accords-commerciaux-de-nouvelle-generation-qui-posed-probleme/>

<sup>2</sup> Voir aussi : Institut Veblen, « Comment protéger les agriculteurs et l'environnement », mars 2021

<https://veblen-institute.org/Mondialisation-Comment-protoger-les-agriculteurs-et-l-environnement.html>

## CE QU'A PORTÉ LA FRANCE



Au-delà des discours du Président de la République pour réguler la mondialisation, **le gouvernement s'est prononcé en faveur de la multiplication d'accords de libre-échange et cela dès l'élection d'Emmanuel Macron**. Il a ainsi, dès 2018, validé l'entrée en vigueur provisoire du CETA et l'a fait ratifier par l'Assemblée nationale. En revanche, face à une opposition im-

portante au Sénat, le gouvernement s'est toujours refusé d'inscrire le CETA à l'ordre du jour de la chambre haute, mais cela n'empêche pas le CETA d'être en vigueur de manière provisoire depuis maintenant quatre ans. La France a aussi validé les accords avec le Japon<sup>1</sup>, Singapour et le Vietnam. Concernant les nouveaux mandats de négociations avec l'Australie

<sup>1</sup> Fondation pour la Nature et l'Homme, « Dans l'indifférence générale, l'Union européenne et le Japon signent le JEFTA », juillet 2018. <https://www.fnh.org/dans-lindifference-generale-lunion-europeenne-et-le-japon-signent-le-jefta-plus-gros-accord-de-commerce-climaticide-jamais-signe>

et la Nouvelle-Zélande, la France les a tous validés, alors même que les engagements pris dans le cadre du « plan d'action CETA » comme la mise en place de chapitres développement durable contraignants, ou l'insertion de l'Accord de Paris comme clause essentielle n'y figuraient pas.

**La France a été, en revanche, le seul État à s'opposer au nouveau mandat de négociation avec les États-Unis.** Si on peut saluer ce vote, on peut regretter que ça ne soit qu'un vote d'affichage quelques semaines avant les élections européennes puisque la France n'avait pas essayé de monter une minorité de blocage et n'a convaincu aucun autre État-membre de la suivre.

Concernant l'accord d'investissement avec la Chine, la France y a d'abord été favorable avant de s'y opposer. Même chose **sur l'accord avec les pays du Mercosur<sup>2</sup>, pour lequel Emmanuel**

<sup>2</sup> Fondation pour la Nature et l'Homme et Institut Veblen, « Un accord perdant-perdant - Analyse préliminaire de l'accord de commerce entre l'Union européenne et le Mercosur », Septembre 2020.  
[https://www.fnh.org/wp-content/uploads/2020/09/analyse\\_accord\\_ue\\_mercosur\\_fnh\\_veblen.pdf](https://www.fnh.org/wp-content/uploads/2020/09/analyse_accord_ue_mercosur_fnh_veblen.pdf)

**Macron, d'abord favorable, a affirmé que la France ne signera pas cet accord « en l'état »** sans préciser les conditions qui feraient changer la position française. Dans tous les cas, contrairement à ce qui a pu être dit par le gouvernement, le processus de ratification de l'accord UE-Mercosur n'a pas du tout été abandonné et il suit son cours classique. Il attend d'être inscrit à l'ordre du jour du Conseil et du Parlement européen.

Enfin, sur les tribunaux d'arbitrages, la France ne s'est jamais opposée à ces mécanismes, même si dans le cas de la Charte de l'énergie, elle s'est prononcée pour une sortie européenne si ces mécanismes n'étaient pas révisés. Elle vient d'être attaquée pour la première fois de son histoire devant un tribunal d'arbitrage via un accord avec la Russie pour avoir décidé d'abandonner le projet Montagne d'or en Guyane.

## COMMENT LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE PEUT-ELLE ACCÉLÉRER LE GREEN DEAL EUROPÉEN ?

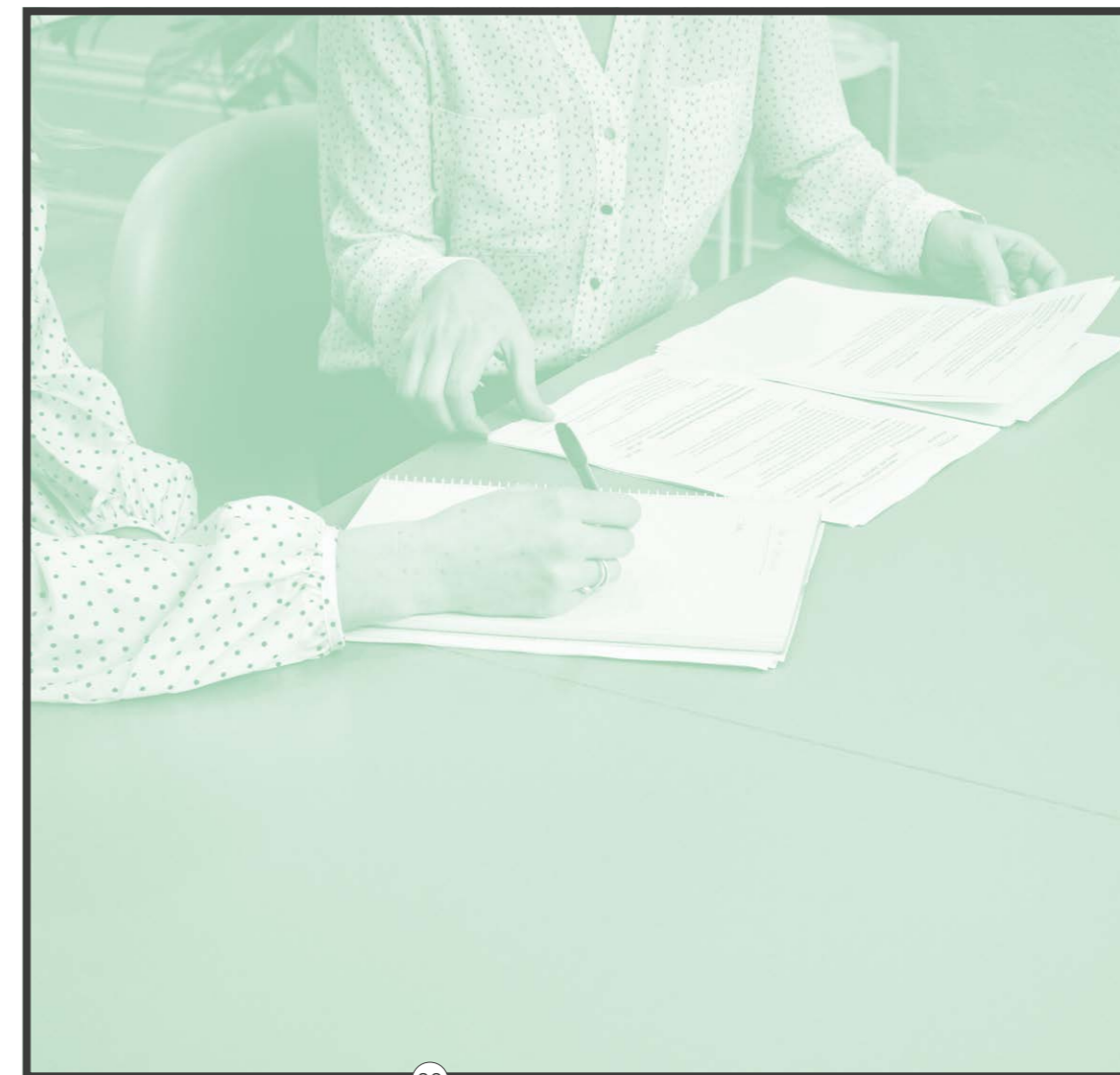


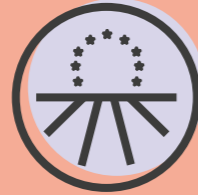
Aucun accord ne devrait être ratifié pendant la présidence française, néanmoins la France devra :

► Avancer pour construire une minorité de blocage pour que l'accord UE-Mercosur soit définitivement abandonné et que **l'Union et l'ensemble des États membres sortent collectivement du traité sur la charte de l'énergie ;**

► Porter la mise en place de mesures-miroirs, c'est-à-dire pour faire en sorte que les normes de production européennes soient imposées aux importations. Elle doit désormais réellement pousser pour ajouter des mesures-miroirs dans les textes à venir (Directive SUD sur les pesticides, règlement contre la déforestation importée, etc.) ;

► Mettre à terre, au niveau européen, le CETA en renonçant à sa ratification au niveau national.





## Politique Agricole Commune : la France Pas Assez Courageuse pour la transition

# 10.5%

La Politique Agricole Commune 2023-2027 a été négociée puis votée sous la présidence d'Emmanuel Macron, à la fois pour sa réforme au niveau européen et pour sa déclinaison en France (PSN). La France s'est employée à faire de cette réforme de la PAC un *statu quo*. **L'agriculture représentant 10,5 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne,**<sup>1</sup> l'on aurait pu attendre une position forte de l'Union européenne.

<sup>1</sup> Ministère de la Transition Ecologique, « Panorama européen des gaz à effet de serre », | Edition 2021.  
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/8-panorama-europeen-des-gaz-a>

## PROPOSITION DU *GREEN DEAL* EUROPÉEN



La Commission européenne proposait à l'origine un plan de 350 milliards d'euros qui apportait peu d'évolutions par rapport aux plans précédents. Par exemple, la Commission n'a pas cherché à réduire les intrants chimiques, à conditionner ses aides ou encore à diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole. **Un plan**

**qui prévoyait donc un quasi *statu quo***, et ne s'attaquait pas aux problèmes majeurs de l'agriculture intensive et favorisait ainsi toujours les méga-structures agricoles. Malgré le *Green Deal* européen, la Commission a refusé de revoir la copie de la Politique agricole commune !

## CE QU'A PORTÉ LA FRANCE



La France ne s'est pas opposée à cette proposition de réforme de la Politique agricole commune, elle a soutenu le caractère obligatoire de la mesure verte du premier pilier de la PAC initialement proposé par la Commission européenne. Au départ des négociations, elle a fait, un temps, bonne figure en introduisant dans le texte négocié au sein du Conseil quelques propositions plus ambitieuses que la moyenne européenne, mais qui n'ont finalement pas été adoptées. **La France, tous ministres de l'agriculture confondus, a participé au nivellement par le bas des négociations** avec le Parlement européen et la Commission européenne, en se fixant comme ligne de mire le minimum acceptable permettant donc l'adoption d'un texte sans ambition climatique. Pire, depuis la présentation du *Green Deal* européen, la France a signalé son opposition quant à l'ajout de nouvelles obligations environnementales pour l'agriculture. Un petit élément qui dit

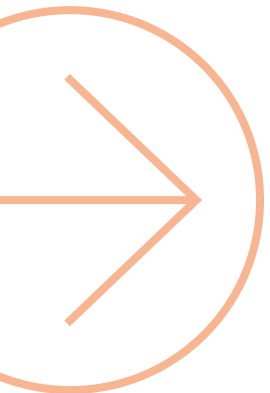


EN SAVOIR +

## La France, bonne ou mauvaise élève de la transition agroécologique ?

Au-delà des négociations européennes, c'est la déclinaison nationale de la PAC qui pêche. **Le Plan Stratégique National (PSN) est une grande déception après les consultations d'une large variété d'acteurs.** Les 650 pages du PSN ne comportent aucune fois le terme « souveraineté alimentaire » et les derniers arbitrages nationaux n'ont pas du tout été faits en faveur d'une meilleure prise en compte de l'environnement. À titre d'exemple, cette dernière version du PSN permet un accès à l'aide « éco-régime » autant aux exploitations en agriculture biologique que sous label HVE, qui n'a pourtant pas du tout le même niveau d'exigence que l'Agriculture biologique (AB). Autre exemple : les aides aux élevages bovins ne favorisent pas l'accès au pâturage des animaux et les aides au maintien de l'agriculture biologique sont moins importantes que dans la précédente version du PSN. Enfin, malgré les intentions affichées de Julien Denormandie en faveur des haies, les règles prévues par la conditionnalité environnementale n'empêchent en fait que très peu l'arrachage de ces haies et n'incitent pas l'agriculteur à installer ou maintenir les haies. Malgré le *Green Deal*, la France n'a pas pris le virage de la transition agroécologique.

## COMMENT LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE PEUT-ELLE ACCÉLÉRER LE *GREEN DEAL* EUROPÉEN ?



La Commission européenne propose après 2030 d'intégrer une partie du secteur agricole - celle dont les émissions sont aujourd'hui comptabilisées au titre des objectifs nationaux de chaque Etat, les émissions hors CO<sub>2</sub> - avec le secteur des forêts et des sols afin de le rendre artificiellement « neutre climatiquement ». C'est extrêmement dangereux pour le climat car l'agriculture ne serait plus tenue de réduire une partie de ses émissions de gaz à effet de serre, celles non CO<sub>2</sub>, en misant sur une hypothétique hausse des puits de carbone. Une tonne de CO<sub>2</sub> absorbée par un arbre planté ne pourra jamais rempla-

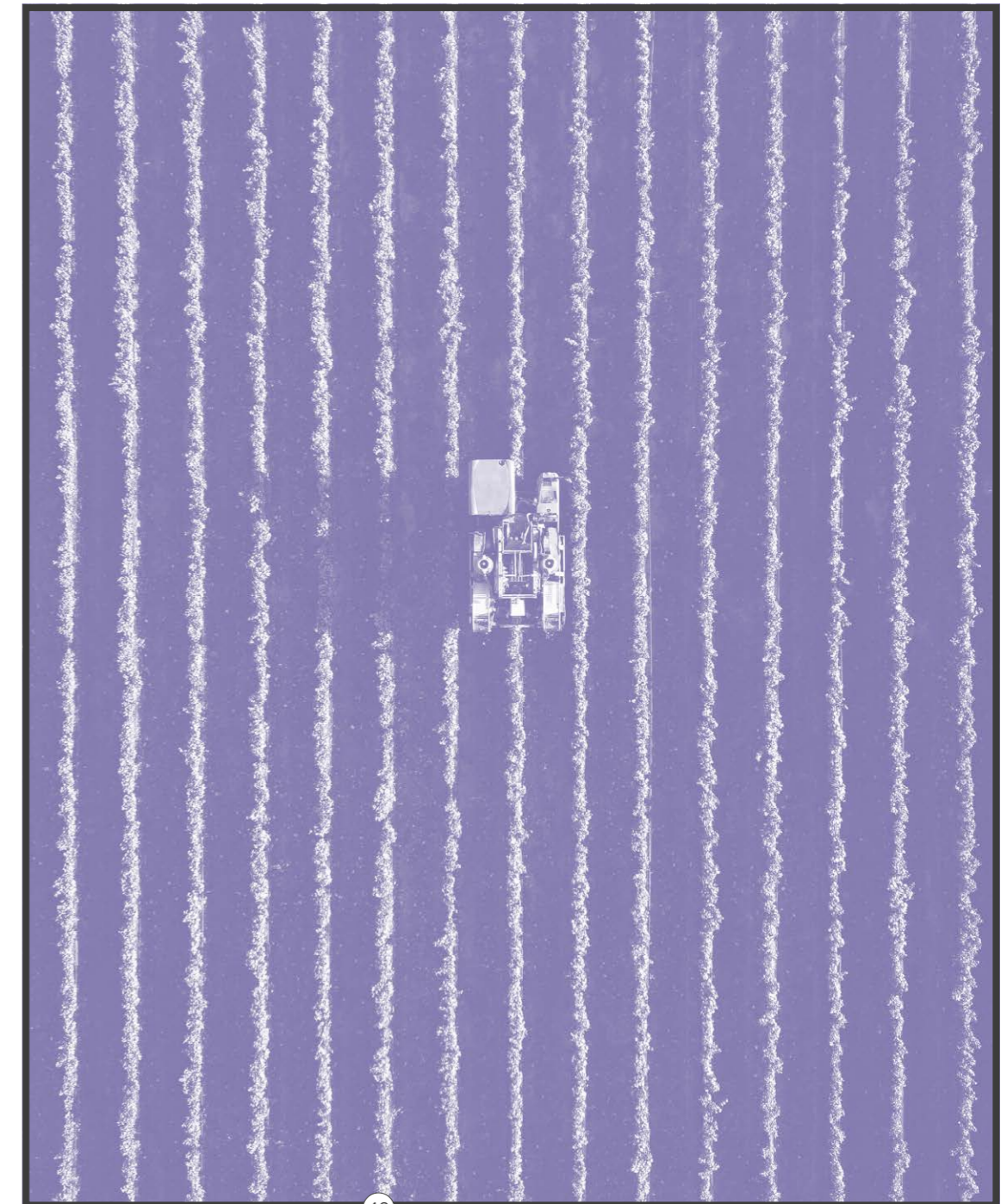
cer une tonne de CO<sub>2</sub> évitée car un arbre peut brûler et donc relâcher le CO<sub>2</sub> absorbé. Par ailleurs, la France aura la responsabilité de lancer un débat en Conseil sur l'évaluation des plans stratégiques nationaux de mise en œuvre de la PAC dans les États-membres. Elle devrait être exemplaire au niveau national et pousser en faveur de recommandations fortes auprès des différents États-membres.

La France devra donc :

► **s'opposer à l'intégration de l'agriculture dans le secteur des puits carbone comme les forêts et sols.**

► pousser pour une évaluation rigoureuse des Plan Stratégique National au prisme du *Green Deal* et des recommandations fortes pour les améliorer.

► améliorer son PSN, en y intégrant un objectif clair d'atténuation, des mesures concrètes de soutien aux élevages durables au détriment des élevages les plus intensifs, en soutenant les pratiques de cultures autonomes en intrant azotés de synthèse ou encore en soutenant massivement l'agriculture biologique et les haies.





## Protection des forêts en Europe et dans le monde : un bilan parcellaire pour la France

Adoption en décembre 2017, juin 2018, et nouveau texte sur la déforestation importée en cours de négociation

**420**  
millions

La préservation de la forêt en Europe et dans le monde fait l'objet de plusieurs législations européennes : le règlement sur la protection des forêts et des sols (LULUCF), la Directive énergies renouvelables ou encore la récente proposition de la Commission européenne visant à interdire l'importation de produits ayant contribué à la déforestation. Si les forêts européennes restent stables, entre 1990 et 2020, ce sont **420 millions d'hectares de forêts qui ont été perdus par la déforestation dans le monde, soit plus que la superficie de l'Union européenne**<sup>1</sup>. En cause : la consommation des Européens et des pays les plus riches.

De plus, les agrocarburants issus de cultures alimentaires comme le colza ou l'huile de palme ont un effet désastreux sur le climat et la biodiversité. Remplacer le pétrole par de l'huile de palme entraîne la libération de grandes quantités de gaz à effet de serre qui étaient stockées dans les sols tourbeux et les arbres de la forêt tropicale.

<sup>1</sup> Commission européenne, « European Green Deal: Commission adopts new proposals to stop deforestation, innovate sustainable waste management and make soils healthy for people, nature and climate », 17 novembre 2021.  
[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\\_21\\_5916](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_5916)

## PROPOSITION DU GREEN DEAL EUROPÉEN



Pour protéger les forêts, la Commission européenne avait proposé, sans succès, de mettre fin aux agrocarburants issus de cultures alimentaires comme l'huile de palme dès 2014.

Elle a également présenté en **novembre 2021, la loi la plus ambitieuse pour lutter contre la déforestation importée**. Très attendue par les ONG, elle permet de bloquer les importations de certains biens produits légalement mais selon un procédé ayant conduit à la déforestation. En revanche, il est à noter que cette **proposition ne tient compte que des forêts et ne prend pas en compte les autres écosystèmes** (savanes, marais, tourbières et autres) qui sont également régulièrement

détruits pour être remplacés par des terres agricoles. La problématique serait ainsi seulement déplacée : au lieu des forêts, ce seraient d'autres écosystèmes qui seraient mis en danger. **La savane brésilienne, à titre d'exemple, représente 22 % de la surface du pays.**

En Europe, la Commission propose de renforcer la forêt, notamment en fixant un objectif d'absorption des émissions de gaz à effet de serre par les puits carbone de 310 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. Un pas novateur, mais bien insuffisant puisque cet objectif devrait monter jusqu'à 600 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> absorbées en 2030 pour respecter l'objectif de l'Accord de Paris des 1,5°C.

## CE QU'A PORTÉ LA FRANCE

En 2018, lors du précédent paquet énergie européen, la France a eu une **position ambiguë sur l'huile de palme** comme agrocarburant, refusant de l'interdire, mais souhaitant imposer des critères de durabilité à sa culture. Cette position est expliquée par les relations diplomatiques avec les pays producteurs et par **l'ouverture par Total de l'une des plus grandes raffineries d'huile de palme à la Mède afin d'en faire des carburants**. Projet finalement arrêté, mais qui a conduit la France à pousser pour le maintien de l'huile de palme dans la Directive énergies renouvelables tout en soutenant son élimination progressive à 2030.

Plus récemment, la France a annoncé que la **lutte contre la déforestation sera une priorité « très importante » de la Présidence française** du Conseil de l'Union européenne. C'est d'ailleurs la France qui a poussé, dès 2019, la Commission européenne à lancer une législation sur la déforestation importée. Maintenant que le projet de la Commission sur la lutte contre la déforestation importée est sur la table, c'est au Parlement et au Conseil d'agir. Le Ministère de la Transition écologique devra se mobiliser fortement sur ce texte, et mobiliser ses homologues, pour obtenir une législation ambitieuse.

## COMMENT LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE PEUT-ELLE ACCÉLÉRER LE *GREEN DEAL* EUROPÉEN ?

**La France doit se mobiliser pour lier les enjeux de climat et de préservation de la biodiversité** pendant la Présidence française. Pour cela, elle devra :

► Comblent les lacunes de la législation sur la déforestation importée, notamment en intégrant les écosystèmes non forestiers tels que les savanes, les prairies ou les tourbières, en étendant le périmètre à l'ensemble des matières premières et produits susceptibles d'être liés à la conversion d'écosystèmes (besoin d'intégrer le caoutchouc, maïs, poulet etc.) et en s'assurant qu'il n'y ait pas d'exemptions selon les zones d'approvisionnement des entreprises ;

► Renforcer les critères de durabilité de l'usage de la biomasse dans la directive énergies renouvelables et exclure les agrocarburants issus de cultures dédiées de la définition des énergies renouvelables ;

► Rehausser l'objectif de puits carbone européen dans le règlement LU-LUCF et pousser les États-membres à agir à travers la protection des forêts et des sols, notamment à travers un objectif de 15 % en 2030, au niveau européen et national, de restauration des terres et mers en Europe. La restauration d'écosystèmes permet de stocker du carbone, ce qui est indispensable pour atteindre la neutralité carbone en 2050, et d'accroître la résilience face aux changements climatiques.

Ce travail est mené dans le cadre du Projet LIFE UNIFY « Rassembler l'Europe pour agir sur le climat »







## CONTACT

### Réseau Action Climat

Mathilde Lebourgeois  
06 74 95 87 11  
[mathilde.lebourgeois@reseauactionclimat.org](mailto:mathilde.lebourgeois@reseauactionclimat.org)

### Greenpeace

Magali Rubino  
07 78 41 78 78  
[magali.rubino@greenpeace.org](mailto:magali.rubino@greenpeace.org)

### WWF France

Margaux Beal  
07 69 86 67 41  
[mbeal@wwf.fr](mailto:mbeal@wwf.fr)

### Fondation pour la Nature et l'Homme

Paula Torrente  
07 87 50 74 90  
[p.torrente@fnh.org](mailto:p.torrente@fnh.org)

### Le Cler

*Réseau pour la transition énergétique*  
Stéphanie CAYROL  
06 63 75 33 89  
[stephanie.cayrol@cler.org](mailto:stephanie.cayrol@cler.org)

### Ligue pour la Protection des Oiseaux

Pauline RATTEZ  
06 23 33 28 22  
[pauline.rattez@lpo.fr](mailto:pauline.rattez@lpo.fr)

## Réseau Action Climat

Mundo M,  
47 avenue Pasteur  
93100 Montreuil  
01 48 58 83 92

[reseauactionclimat.org](http://reseauactionclimat.org)

Le Réseau Action Climat-France, fédération de 35 associations nationales et locales, lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate ActionNetwork International (CAN-I), réseau mondial de plus de 1300 ONG.

Il couvre l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, et travaille à l'élaboration de mesures alternatives et ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques et ses impacts.



réseau  
action  
climat  
france